

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR : LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 684-2023**

---

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION " DE FAÇON À :**

- **Créer un certificat d'autorisation propre à l'exploitation des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale;**
- **Modifier certaines dispositions réglementaires notamment pour intégrer ce nouveau certificat dans la réglementation.**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution à sa séance ordinaire du 6<sup>e</sup> jour de mars 2023 du projet de règlement numéro 684-2023 portant sur l'objet ci-haut mentionné, tiendra une assemblée publique de consultation le 4<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023 à compter de 19.00 heures, dans la salle du conseil située au 6310, rue Principale, à Sainte-Croix, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

**QUE** le but du projet de règlement numéro 684-2023 est de créer un certificat d'autorisation propre à l'exploitation des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale et de modifier certaines dispositions réglementaires en lien avec cette création, au Règlement numéro 388-2007 intitulé " Règlement relatif aux permis et certificats, à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction ";

**QUE** le projet de règlement numéro 684-2023 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** le projet de règlement est lié au projet de règlement 685-2023 et 686-2023;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 6310, rue Principale, à Sainte-Croix, aux heures normales de bureau.

Donné à Sainte-Croix, ce septième jour du mois de mars 2023.

---

Christiane Couture, greffière-trésorière adjointe

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)**

Je, soussignée, résidant à Sainte-Croix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil et publication sur le site internet au [www.ville-sainte-croix.ca](http://www.ville-sainte-croix.ca).

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce septième jour de mars en l'an deux mille vingt-trois.

---

Christiane Couture, greffière-trésorière adjointe